Affaire Lola : Dahbia B. apte à être jugée selon une contre-expertise psychiatrique, son discernement n'était ni aboli, ni altéré lorsqu'elle a violé, torturé et tué la petite fille (MàJ)

21/03/2024 à 12h53



21/03/24

Dahbia B., la tueuse présumée de la petite Lola à Paris, pourrait être jugée devant une cour d'assises. Une contre-expertise psychiatrique a conclu en janvier dernier que le discernement de cette femme n'était pas aboli, ni altéré, au moment du meurtre particulièrement sordide de la petite fille de 12 ans, survenu en octobre 2022, rapporte *BFMTV*. (…)

Actu17

> *Meurtre de Lola: la suspecte Dahbia B. apte à être jugée, selon une contre-expertise psychiatrique*

pic.twitter.com/4Aw2C5K0Rz

— BFMTV (@BFMTV) March 21, 2024

26/07/23

La suspecte, mise en examen pour meurtre et viol, a été transférée dans un hôpital fin février. Elle a également été interrogée par un juge d'instruction le 8 juin dernier.

Dahbia Benkired, principale suspecte du meurtre sordide de la jeune Lola à Paris, a été transférée fin février de la prison de Fresnes (Val-de-Marne), où elle était en détention provisoire, vers une unité pour malades difficiles (UMD) d'un hôpital psychiatrique de Villejuif (Val-de-Marne), a appris *Le Figaro* d'une source proche du dossier confirmant une information de *RMC* .

Le Figaro

9/12/23

Après le meurtre de la jeune Lola le 14 octobre dans le XIXe arrondissement de Paris, Dahbia B., la meurtrière présumée, a subi une expertise psychiatrique. Comme indiqué par Le Parisien et confirmé par RMC, sa responsabilité pénale est établie. Tout trouble psychique est écarté, ce qui ouvre la voix à ce stade à un procès aux assises.

C'est une nouvelle étape dans la procédure après le meurtre de la jeune Lola, le 14 octobre, dans le XIXe arrondissement de Paris. Comme indiqué par Le Parisien et confirmé par RMC, la

première expertise psychiatrique de Dahbia B., meurtrière présumée, établit sa responsabilité pénale.

Tout trouble psychique ou neuropsychique ayant aboli ou altéré son discernement a été écarté par cette première expertise. À ce stade, cela ouvre la voie à un procès aux assises, sous réserve d'une contre-expertise.

RMC